

Décision

Générale

colonial

Décision n° 737 décision n° 737 du 20 juillet 1950

n° 737

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

20 juillet 1950

Numéro JO

n° 7 du 31/07/1950

Date du numéro

31 juillet 1950

TEXTE INTÉGRAL

Les miliciens dont les nomssuivent ont droit à l'indemnité pour charge de famille : 2180. Ismaïl Hassan, 2e classe, dépôt, pour compter du 20 février 1949. 2170. Ahammad Mahammad, 2e classe, 1er compagnie, pour compter du 28 mai 1950. 2098. Hassan Mahamed, 2e classe, 3e compagnie, pour compter du 13 mai 1950.